

Bulletin d'histoire politique

Les approches explicatives du développement de paradiplomaties

Stéphane Paquin



Volume 10, Number 1, Fall 2001

Les nouvelles relations internationales : le Québec en comparaison

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060506ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060506ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Paquin, S. (2001). Les approches explicatives du développement de paradiplomaties. *Bulletin d'histoire politique*, 10(1), 73–84.
<https://doi.org/10.7202/1060506ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les approches explicatives du développement de paradiplomaties

STÉPHANE PAQUIN

Selon Louis Bélanger, Guy Gosselin et Gérard Hervouet, « il n'y a pas de tradition de recherche dans le domaine des relations internationales du Québec... »¹. Considérant que le Québec est l'État subnational le plus développé des pays de l'OCDE et qu'il a également un des plus vastes réseaux de relations internationales des mouvements nationalistes subnationaux, on peut être pessimiste sur les efforts théoriques au niveau international. Au Québec, ceux qui ont écrit les premières réflexions sur la question sont généralement ceux qui ont mis sur pied cette paradiplomatie (Claude Morin, Jacques-Yvan Morin, Jean-Louis Roy, André Patry, etc.). Malgré tout, quelques tentatives théoriques ont été proposées. Afin de simplifier les choses, nous allons classer les différentes approches en quatre catégories : l'approche néo-réaliste, l'approche fédérale, l'approche d'économie politique internationale et l'approche nationaliste. Ces différentes approches sont des idéaux-types, c'est-à-dire des définitions simplifiées de la réalité qui ne s'accordent donc pas totalement avec la réalité. Il arrive même parfois que les auteurs se situent dans plusieurs catégories à la fois. Les différentes approches se différencient cependant par leurs niveaux d'analyse et par leurs facteurs explicatifs de l'apparition de paradiplomaties².

LES NÉO-RÉALISTES

Les théoriciens néo-réalistes en relations internationales ont tendance à considérer que les actions internationales des États subnationaux ne sont que des anomalies et que les changements récents ne sont pas nouveaux et pertinents dans la transformation de la conduite de la politique étrangère. Le développement de paradiplomaties peut constituer un danger pour les prérogatives de l'État central³. Les néo-réalistes centrent leur analyse sur l'État territorial. Comme le dit Eric Philippart, « le rôle des "composantes territoriales" des systèmes fédéraux ou régionalisés a, en effet, été le plus souvent occulté au nom de considérations méthodologiques, mais surtout en vertu de postulats ayant longtemps dominé la discipline »⁴. Les néo-réalistes ne croient possible l'autonomie d'acteurs subnationaux que s'il s'agit de

«protodiplomaties» qui correspondent à un stade transitoire, qui va se normaliser par l'accession à l'indépendance et au statut d'État-nation⁵. Le développement de protodiplomaties est une menace pour les États-territoriaux car ils sapent la légitimité internationale de l'État.

Lorsqu'on est néo-réaliste et qu'on a donc une conception unitaire et homogène de l'État-nation, on a tendance à minimiser l'importance des actions internationales des mouvements nationalistes subnationaux. Les néo-réalistes affirment qu'il y a une séparation entre l'interne et l'externe, ce qui implique que la politique étrangère et la politique intérieure (la paradiplomatie étant considérée comme de la politique intérieure) procèdent de processus différents. De plus, pour les néo-réalistes, la politique internationale est de nature essentiellement intergouvernementale et les questions militaires et de sécurité dominent les autres domaines. S'il y a paradiplomatie, ce qui est souvent contesté, c'est dû à la volonté de l'État territorial qui chercherait à mieux prendre en compte les intérêts des gouvernements locaux et régionaux⁶.

L'approche du «two-level games» de Robert D. Putnam est certainement la plus aboutie sur cette question⁷. Selon Putnam, les acteurs nationaux sont en négociation quasi simultanée avec les acteurs étrangers. C'est ainsi que les acteurs de l'État territorial négocient avec les acteurs des gouvernements étrangers alors que les acteurs subnationaux traitent avec les acteurs qui font la politique à l'intérieur du pays. Les acteurs subnationaux sont ainsi présentés comme un facteur de succès d'une entreprise internationale. Bref, Putnam avance que les gouvernements centraux instrumentalisent les paradiplomaties subnationales et s'en servent comme multiplicateur de puissance dans certaines situations où l'État central ne peut agir seul. Ainsi, les acteurs subnationaux ne sont engagés dans des relations internationales que lorsque le gouvernement central en fait la requête. Ils peuvent également être impliqués dans une action internationale lorsque les gouvernements étrangers les prennent pour cible afin de créer des tensions internes entre le centre et une ou plusieurs régions périphériques. Pour prendre un exemple récent, les Américains ont opéré un boycott de certains produits européens en ciblant les régions viticoles les plus riches. On cherchait à pousser ces acteurs à faire pression sur l'État central afin qu'il se plie aux exigences de Washington. Comme le disent Eric Philippart et Michaël Van Cutsem, «les régions peuvent donc être tantôt instrument de la politique des États, tantôt un objet de leur politique, mais dans les deux cas de figure, elles ne sauraient être définies comme des acteurs dans le jeu international. On suppose donc que le rôle des régions n'est toléré que s'il renforce le rôle de l'État-nation sans trop affecter ses prérogatives»⁸. Non seulement Putnam et les partisans de cette approche postulent un consensus fort entre les différents acteurs de

la nation, ce qui n'est pas le cas dans les pays multinationaux comme le Canada, l'Espagne, la Belgique et la Grande-Bretagne, mais ils sous-estiment aussi l'intensité des actions internationales des acteurs subnationaux. Ce problème est pallié par les spécialistes de l'approche fédérale.

L'APPROCHE FÉDÉRALE

Les tenants de l'approche fédérale proposent une explication qui est généralement centrée sur le niveau régional. Selon les spécialistes de cette approche, le développement de paradiplomaties est un nouveau phénomène en ce qui concerne la façon dont sont organisées les relations entre l'État fédéral et les États subnationaux. La théorie du fédéralisme classique avançait que l'État central était le seul acteur international, ce qui implique que cette compétence était du ressort du gouvernement fédéral⁹. Cette théorie du fédéralisme, exprimée le plus souvent par des juristes, se basait sur l'architecture du système westphalien. En effet, suivant la logique westphalienne, seul l'État fédéral est le dépositaire de la souveraineté nationale, ce qui implique que lui seul peut agir au niveau international. L'approche fédérale constate que le monde a changé et que ces changements affectent la répartition des pouvoirs entre l'État fédéral et les États fédérés. L'approche fédérale suppose donc que l'action internationale des États subnationaux est une réponse à la crise systémique qui frappe l'État-nation depuis une trentaine d'années¹⁰.

Il faut souligner que, dans les fédérations, les États subnationaux profitent des nouvelles tendances de la vie politique internationale en faveur du fédéralisme pour s'affranchir de la tutelle de l'État fédéral dans leurs relations extérieures. C'est le cas pour les États américains, pour les provinces canadiennes, pour les Länder allemands, pour les communautés espagnoles qui font des relations internationales dans leurs domaines de juridiction constitutionnelle. La différence entre les États subnationaux et les mouvements nationalistes subnationaux est que, pour les premiers, les relations internationales sont le plus souvent justifiées par des motifs économiques alors que, pour les seconds, elles ont en plus un important volet touchant les politiques dites nationales, d'immigration et de la culture.

Est-ce que la tendance vers la fédéralisation des États territoriaux va accentuer le phénomène ? Les changements dans les relations de pouvoir s'illustrent, entre autres, dans les modifications du territoire qui ont été adoptées par différents pays pour contenter les nationalismes régionaux. La nouvelle dynamique marque le déclin relatif du statut traditionnel de l'État-nation. On assiste à l'essor d'un mouvement de fédéralisation qui concerne l'organisation interne des États¹¹. De plus en plus de propositions sont faites

pour transformer les structures institutionnelles de l'État-nation. On parle d'asymétrie, de géométrie variable, de flexibilité, de différenciation, et ainsi de suite.

Il est vrai que l'État central ne voit pas d'un bon œil sa perte progressive de souveraineté dans le domaine de la politique extérieure. L'action internationale des régions est souvent perçue comme une atteinte à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale. D'un autre côté, l'État central est conscient du fait que sa politique étrangère lui échappe de plus en plus avec les divers phénomènes d'internationalisation et de segmentation croissante de ses activités. Dans certains cas, on appelle à l'aide les régions pour qu'elles s'impliquent dans les domaines de politiques étrangères. Suivant également cette logique, Brian Hocking, professeur de relations internationales à l'université de Coventry en Angleterre, soutient que la conduite des affaires étrangères est devenue de plus en plus fragmentée et diffuse, ce qui implique que le ministère des affaires étrangères subit de fortes pressions pour décentraliser ses activités¹². En bref, le développement de paradiplomaties répond à des impératifs fonctionnels. Les États-centraux apprennent donc à vivre avec ces nouveaux acteurs, avec qui ils font des relations internationales. Certains domaines sont évidemment plus sensibles que d'autres. La collaboration transfrontalière pour la dépollution d'une rivière ne crée pas trop de problème. Les voyages du gouvernement du Québec en France donnent cependant lieu à des scènes dignes des films de Woody Allen.

Les relations internationales des acteurs subnationaux sont considérées sous l'angle de ce qu'Ivo Duchacek, ancien professeur à l'Université de Harvard, appelait le régionalisme transfrontalier¹³. L'État subnational répond généralement, selon ce modèle, à une situation de fait. En effet, il est inséré dans des réseaux d'interactions régionales dans lesquels il est amené à agir plus ou moins volontairement. Cette analyse est particulièrement pertinente lorsqu'on observe les cas de la Catalogne et de la Flandre. Elle peut également nous fournir des indications sur le pourquoi de la si faible intensité de relations internationales de l'Écosse. Cependant, cette thèse a ses limites car elle ne permet pas d'expliquer le rôle du Québec dans la Francophonie ou les relations particulières entre le Québec et la France. En effet, il faut ici réintroduire la variable « nationalisme » dans l'analyse et étudier un peu mieux les intentions des acteurs. Les relations bilatérales entre le Québec et la France ou au sein de la Francophonie sont le « fait des États (subnationaux et territoriaux) ».

D'autres tenants de l'approche fédérale proposent un cadre différent qui nous permet de mieux comprendre le développement de paradiplomaties par les nationalismes subnationaux. La mondialisation et les fortes pressions

décentralisatrices (le localisme) poussent, selon le professeur Panayotis Soldatos, dans le sens d'une extension quantitative et qualitative des rôles internes et internationaux des acteurs subnationaux, principalement par le déploiement international d'une diplomatie subnationale. L'État-nation, autrefois centralisé, est aujourd'hui plus décentralisé et décomposé en une série de nouveaux joueurs subnationaux (provinces, cantons, États, régions et communes ou villes) qui sont de plus en plus actifs sur le plan interne et international.

ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE

Il y a selon David Held, Anthony McGrew, David Goldblatt et Jonathan Perraton trois grandes écoles en économie politique internationale¹⁴. Il s'agit des sceptiques, des transformationnistes et des hyperglobalistes. Pour les hyperglobalistes, comme le Japonais Kenichi Ohmae, le Français Jean-Marie Guéhenno ou l'Américain Robert Reich, la mondialisation contemporaine peut être définie comme une nouvelle ère dans laquelle les gens, peu importe leur lieu de résidence, sont affectés de façon croissante par les lois du marché. Selon les hyperglobalistes, le système traditionnel constitué d'États-nations est devenu désuet pour faire face aux problèmes économiques de la mondialisation. Ces auteurs privilégient dans leur analyse les transformations économiques dans leur version néo-libérale et annoncent l'émergence d'un marché global avec ce que cela suppose en termes de compétition globale et de coûts humains. Pour les sceptiques comme P. Hirst et G. Thompson, Robert Gilpin et Stephen Krasner, la mondialisation n'est pas réellement un phénomène nouveau, ce qui signifie que le monde n'a pas réellement changé. Selon ces auteurs, le monde était plus interdépendant dans les années 1890. La principale critique que les sceptiques font aux hyperglobalistes est qu'ils exagèrent les pressions induites par la mondialisation et qu'ils sous-estiment le pouvoir régulateur de l'économie mondiale par les États-nations. Pour la plupart des sceptiques, s'il y a eu changement, c'est du côté de l'apparition de régimes internationaux comme l'ALÉNA, l'Union européenne ou le GATT. Cependant, ces phénomènes sont essentiellement le fait des économies nationales dominantes et divisées en trois blocs : l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie. Pour les sceptiques, les gouvernements ne sont pas les victimes de la mondialisation, ils en sont les principaux architectes. En ce qui concerne les transformationnistes comme David Held, Anthony Giddins, James Rosenau, Robert Koehane et, sommes-nous tentés d'ajouter, Bertrand Badie, la mondialisation est conçue comme étant la force centrale derrière les changements rapides aux niveaux social, politique, économique, écologique, culturel, militaire, etc., qui transforment les

sociétés modernes et l'ordre mondial. En vertu de cette école de pensée, le processus de mondialisation contemporain est historiquement sans précédent, de telle façon que les gouvernements et les sociétés autour du globe doivent s'ajuster à un monde dans lequel il n'y a plus de distinction entre la politique interne et internationale. On vit dans un monde d'interdépendances. Le monde est aujourd'hui de plus en plus transnational et la mondialisation est un processus puissant qui impose des restructurations et des ajustements à l'environnement mondial.

Les transformationnistes ont raison de choisir une approche socio-historique dans l'étude de la mondialisation. Cette approche nous permet de réaliser que la mondialisation est un phénomène complexe, contingent, qui résulte d'une combinaison de facteurs, qui a des effets contraires en plus d'agir sur toutes les facettes de la vie en société. La mondialisation n'est pas simplement un phénomène culturel ou économique. Elle change les règles du jeu mondial. Les répertoires d'actions, pour reprendre l'expression de Charles Tilly, se transforment pour tous les joueurs, ce qui ouvre la voie à de nouvelles stratégies, à de nouveaux modes de fonctionnement, et ce qui implique des changements dans les comportements et les attitudes. La mondialisation permet à de nouveaux joueurs de s'affirmer alors que d'autres sont en position de faiblesse. C'est dans ce contexte qu'apparaît la paradiplomatie.

L'avènement des États subnationaux en relations internationales est lié, en partie, au processus de mondialisation de l'économie. La mondialisation a pour conséquence d'imposer le développement de relations internationales au niveau subnational, car les adaptations demandées par le nouvel ordre mondial ne peuvent tout simplement plus se réaliser au seul niveau national¹⁵. En effet, la mondialisation a des effets qui touchent les domaines de compétence des gouvernements subnationaux. Réagissant aux manifestations de l'internationalisation et à la transnationalisation, les États subnationaux, du moins ceux qui en ont la capacité, interviennent sur la scène internationale¹⁶. L'interdépendance n'implique pas uniquement une vulnérabilité pour les régions, elle implique également de nombreuses opportunités. C'est ainsi que de plus en plus de régions développent des politiques dans le champ des relations internationales¹⁷.

Avec la fin de la guerre froide, les problèmes de sécurité militaire ont été remplacés par les problèmes de sécurité économique. L'intérêt national est alors difficile, voire impossible à trouver car si tous les individus ont avantage à s'unir pour se protéger d'un ennemi commun au niveau militaire, il n'y a pas d'intérêt national au niveau économique¹⁸. Le Québec rivalise contre l'Ontario et Montréal contre Toronto. Lorsque le gouvernement fédéral investit dans les hautes technologies en Ontario, il rend plus concurrentielles

ces entreprises au détriment des industries du Québec. Lorsque le gouvernement fédéral tranche en faveur de la Colombie-Britannique en ce qui concerne le bois d'œuvre, ce sont les industries québécoises qui doivent mettre à pied des ouvriers. En bref, l'intérêt national est difficile à définir car les intérêts économiques sont régionaux ou même locaux. Pour limiter les effets négatifs des politiques du gouvernement de l'État territorial, les mouvements nationalistes subnationaux mettent en œuvre une politique internationale afin d'attirer des investissements par l'entremise de leur paradiplomatie. Ce nouveau phénomène, qui s'accélère à partir des années 1960, n'est pas sans risque car il est porteur de désordre et de conflits. En effet, à l'interne, une lutte est instituée entre un centre, qui cherche à préserver ses prérogatives en luttant activement contre les forces centrifuges, et les mouvements nationalistes subnationaux, qui cherchent à se construire une identité d'acteur international propre qui échapperait partiellement au contrôle des États territoriaux.

De plus, il existe une réelle convergence d'intérêts entre les mouvements nationalistes subnationaux et l'Union européenne¹⁹. En effet, pour les mouvements nationalistes subnationaux, l'Europe, en s'accaparant des attributs de l'État régalien, comme la monnaie unique, constitue un allié important pour ces derniers. Les partis nationalistes catalans, écossais et flamands sont favorables à l'autonomie de leur nation dans le cadre de l'Union européenne²⁰. La logique des nationalismes subnationaux est alors de s'affranchir de la tutelle de l'État central au profit de Bruxelles, qui est présumée moins hostile à leurs revendications²¹.

Le développement du droit européen semble être également plutôt favorable aux régions avec, entre autres, la convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales de 1980 et la Charte européenne de l'autonomie locale de 1985²². La sympathie régionale de Bruxelles a connu son point culminant avec le Traité de Maastricht, qui a permis la mise en place du Comité des Régions en 1994. Les Catalans, sous la gouverne de Jordi Pujol, rêvent d'en faire le Sénat européen²³. Les mouvements nationalistes subnationaux se sentent mieux acceptés par l'UE que par les États nationaux. Selon Montserrat Guibernau, les nationalismes subnationaux sont de farouches partisans de l'Europe des régions²⁴. Même si le Comité des régions a des pouvoirs modestes, il symbolise tout de même la convergence d'intérêts entre l'Union européenne et les régions. L'Union européenne encourage même les régions à s'émanciper de l'État-nation dans les domaines de relations extérieures. Selon Henri Oberdorff, « ce mouvement d'internationalisation des collectivités régionales ou locales est accéléré, de manière assez irréversible, par le processus de construction communautaire »²⁵. L'Europe a également érigé plusieurs organismes qui ont

pour objectif d'aider les régions les moins développées économiquement²⁶. L'Europe est aujourd'hui un important contributeur de fonds pour les régions. Alors qu'en 1975, 1,2 % du budget de la Communauté économique européenne était consacré à l'aide régionale, cette somme est aujourd'hui de 10,1 % dans l'UE. Cette distribution de fonds de la part de l'Europe favorise le développement de réseaux paradiplomatiques entre les régions et Bruxelles. Plusieurs auteurs, qui s'intéressent au développement de paradiplomaties, avancent qu'il ne s'agit pas là d'un phénomène inédit qui serait causé par la mondialisation²⁷. En effet, le Québec était actif sur la scène internationale avant l'arrivée au pouvoir de Jean Lesage en 1960. À la suite de la Confédération de 1867, le gouvernement québécois va adopter diverses mesures législatives pour régir les activités internationales du Québec. Le Québec va intervenir en matière d'immigration, de commerce, de tourisme, ainsi que sur la question des emprunts à l'étranger (par exemple pour financer la construction de chemin de fer). De plus, on sait que même s'ils étaient peu fréquents, les déplacements de premiers ministres, comme ceux d'Honoré Mercier en France, au Vatican et à New York, ont tout de même eu lieu.

Même s'il est vrai que le développement de paradiplomaties n'est pas un phénomène nouveau, qu'il existe une continuité avec les phases précédentes d'action internationale d'acteurs subnationaux, la période actuelle constitue une forme historique distincte qui peut être décrite en termes d'extensivité, d'intensité et par ses effets sur les actions internationales des acteurs souverains et sur l'anomie de la scène internationale²⁸. La paradiplomatie contemporaine est unique en termes d'institutions, en termes de ses effets sur le nationalisme des acteurs subnationaux, sur la formulation d'une politique extérieure des acteurs souverains et sur la scène internationale.

Le phénomène n'est donc pas nouveau, mais sa renaissance récente est attribuable à la mondialisation, aux divers processus de décentralisation, à la montée du nationalisme subétatique induite par la mondialisation, à l'effacement des frontières étatiques et au déclin de la souveraineté des États²⁹. Les régions et les villes qui en ont les moyens vont devoir agir sur la scène internationale, ne serait-ce que pour attirer des investissements étrangers. Il existe alors une logique fonctionnaliste très claire qui explique la projection internationale des acteurs subnationaux : les besoins de développement économique. La vieille distinction néo-réaliste entre l'interne et l'externe est donc sérieusement remise en question par ce nouveau phénomène.

Le fonctionnalisme ne peut cependant pas tout expliquer. En effet, une illustration trop fonctionnaliste risquerait de marginaliser les stratégies d'acteurs qui cherchent à faire la promotion de leur région et, dans certains cas, à faciliter l'accession de leur région vers l'indépendance. Les motivations, les stratégies et les ressources des acteurs subnationaux qui cherchent à agir sur

la scène internationale varient beaucoup. La réaction des acteurs de l'État-central face à cette intrusion des acteurs subnationaux dans leur domaine exclusif de compétence varie également ³⁰.

L'APPROCHE RÉGIONALISTE

Pour ceux qui privilégient le rôle du régionalisme ou du nationalisme subnational dans l'étude du développement de paradiplomaties, les résultats sont assez intéressants. En effet, selon Renaud Dehousse, les nationalismes subnationaux, croyant ne pas pouvoir affecter significativement les politiques internationales de l'État-central, développent à leur tour une politique internationale ³¹. En bref, depuis plus de quarante ans, on assiste à un accroissement important de l'action internationale des États subnationaux. Ce phénomène est particulièrement développé dans les fédérations comme la Belgique et le Canada, mais également en Catalogne et, avec beaucoup moins d'intensité, en Écosse. La logique des mouvements nationalistes subnationaux n'est pas de viser à l'intégrité territoriale, mais plutôt de renforcer la coopération transnationale. Ce fait explique les choix stratégiques des acteurs représentant ces mouvements nationalistes et les tensions qui en résultent.

Paul Painchaud explique le développement de la paradiplomatie québécoise par l'effervescence nationaliste au Québec dans les années 1960 ³². En effet, l'action internationale du Québec serait le résultat de la volonté de croissance étatique qui caractérise la Révolution tranquille. Les actions internationales du Québec, contrairement à ce qui se fait ailleurs au Canada et aux États-Unis, répondraient à une raison d'État. Daniel Latouche associe l'action du Québec en relations internationales à son besoin de légitimation, dimension importante dans le *nation-building* ³³. Bref, la politique étrangère répond à un besoin de reconnaissance de la nation par des acteurs tiers, notamment la France pour le Québec.

Renaud Dehousse ajoute : « On pourrait poser en règle générale que le désir d'une présence internationale se manifesterait avec une intensité particulière dans les secteurs où ce sentiment d'aliénation est le plus développé : les relations économiques pour les régions transfrontalières, relations culturelles pour les régions ethniquement asymétriques » ³⁴. En effet, on a souvent avancé que la diplomatie proprement québécoise a été créée afin de pallier le problème de la sous-représentation des francophones dans l'établissement diplomatique canadien. En bref, le développement de paradiplomaties est une composante du processus de *state-building*, il renforce le nationalisme des mouvements subnationaux et accentue la fragmentation nationale. Renaud Dehousse écrit également que « accepter les prétentions du pouvoir central au contrôle exclusif des relations internationales équivaudrait pour les

autorités régionales à lui permettre d'intervenir par ce biais dans les domaines qui leur sont traditionnellement réservés. Leur réaction face à ce qu'elles perçoivent comme une menace pour leur existence est unanimement négative »³⁵.

Il est également important de prendre en compte l'histoire lorsqu'on étudie le développement de paradiplomatie car, aujourd'hui, le nationalisme développé au sein des mouvements nationalistes subnationaux étudiés en est un de projection. Au Québec, par exemple, les jeunes sont bien moins préoccupés par une reconquête économique du Québec par les francophones que par la projection des Québécois sur la scène internationale. Les Québécois sont très intéressés par les succès des multinationales québécoises comme Bombardier et Québecor ou par les succès de Céline Dion et du Cirque du Soleil au niveau international. Ils se soucient de la perception que les autres ont d'eux. Ils exigent donc de leur gouvernement qu'il soit actif au niveau international afin de faciliter le développement d'entreprises québécoises à l'étranger, mais aussi pour qu'il fasse une promotion active de la culture, de la nation et de la nouvelle diversité nationale. Selon un sondage récent, 87 % des Québécois appuient l'idée défendue par le gouvernement souverainiste du Québec et par le Bloc québécois, son frère jumeau sur la scène fédérale, de permettre au Québec d'être présent dans les forums internationaux où ses intérêts culturels sont en jeu³⁶.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Louis Bélanger, Guy Gosselin et Gérard Hervouet, « Les relations internationales du Québec, Effort de définition d'un nouvel objet d'étude », *Revue québécoise de science politique*, 23, hiver 1993, p. 145.
2. Eric Philippart et Michael Van Cutsem, « De l'explication à la prévision : analyse des perspectives en matière de relations internationales des régions d'Europe », in *Études internationales*, vol. XXX, no 4, décembre 1999.
3. Brian Hocking, « Les intérêts internationaux des gouvernements régionaux : désuétudes de l'externe et de l'externe ? », *Études internationales*, vol. XXV, no 3, 1994, p. 405.
4. Eric Philippart, « Le Comité des Régions confronté à la "paradiplomatie" des régions de l'Union européenne », in Jacques Bourrinet (dir.), *Le Comité des Régions de l'Union européenne*, Paris, Éditions economica, 1997, p. 25.
5. Eric Philippart et Michael Van Cutsem, « De l'explication à la prévision », p. 795.
6. *Ibid.*, p. 795-796.
7. Robert Putnam, « Diplomacy and Domestic Politics : The Logic of two-Level Games », *International Organisation*, vol. 42, no. 3, été 1988.

8. Philippart et Van Cutesem, « De l'explication à la prévision », p. 796.
9. Daniel Elazar, *Exploring Federalism*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1987.
10. Hans J. Michelmann et Panayotis Soldatos, *Federalism and International Relations, The Role of Subnational Units*, Oxford, Oxford Press, 1990.
11. John Newhouse, « Europe's Rising Regionalism », *Foreign Affairs*, vol. 76, no. 1, 1996, p. 67-68.
12. Brian Hocking (dir.), *Foreign Ministries : Change and Adaptation*, London, MacMillan Press LTD, 1999.
13. Ivo Duchacek., « The International Dimension of Subnational Self-Government », *Publius*, vol. 4, no. 5, 1984.
14. David Held, Anthony McGrew, David Goldblatt et Jonathan Perraton, *Global Transformation, Politics, Economics and Culture*, Cambridge, Polity Press, 1999.
15. Guy Gosselin et Gordon Mace, *Souveraineté et mutation de territoire : le cas canadien*, Montréal et Bordeaux, Université de Montréal et Université de Bordeaux, 1996.
16. D. M. Brown et E. H. FRY (dir.), *States and Provinces in the International Economy*, Berkeley, University of California, Institute of Governmental Studies Press, 1993.
17. Panayotis Soldatos, « Cascading Subnational Paradplomacy in an Interdependant and Transnational World », dans D. M. Brown et E. H. Fry (dir.), *ibid.*
18. K. Ohmae, « The Rise of the Region State », *Foreign Affairs*, printemps 1993.
19. Peter Lynch, *Minority Nationalism and European Integration*, Cardiff, University of Wales Press, 1996.
20. Stéphane Paquin, *La revanche des petites nations*, à paraître, Montréal, VLB éditeur, 2001.
21. Lluís Bassets, « Politique internationale et action européenne de la Catalogne autonome », *Hérodote*, 4e trimestre, no 91, 1998.
22. Liesbet Hooghe (dir.), *Cohesion Policy and European Integration : Building Multi-Level Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1996.
23. Michael Keating, « Les nationalités minoritaires d'Espagne face à l'Europe », *Études internationales*, volume XXX, no 4, décembre 1999.
24. Montserrat Guibernau, « Images of Catalognia », *Nations and Nationalism*, vol. 3, no. 1, 1997, p. 89-111 ; Montserrat Guibernau, *Nations without States, Political Communities in a global age*, Cambridge, Polity Press, 1999.
25. Henri Oberdorff, *Les particularismes des relations extérieures des collectivités territoriales dans la Communauté européenne*, Montréal, Entretiens Jacques Cartier, 1992, p. 277.
26. Il s'agit du FEDER (Fonds européen de développement régional), du FSE (Fonds social européen), du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) et de la BEI (Banque européenne d'investissement).
27. Louis Sabourin, « La mondialisation et l'assertion de la société québécoise : adaptations structurelles et influence des mutations internationales », *Collection*

« Textes du GERFI », ENAP, 1995, et Louis Balthazar, « The Quebec Experience : Success or Failure ? », *Regional and Federal Studies*, 1999.

28. David Held, Anthony McGrew, David Goldblatt et Jonathan Perraton, *Global Transformation, Politics, Economics and Culture*, op. cit.

29. Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde, Sociologie de la scène internationale*, Paris, PFNSP et Dalloz, 1995 ; Bertrand Badie, « Le jeu triangulaire » dans Pierre Birnbaum (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1996.

30. Michael Keating, « Regions and International Affairs: Motives, Opportunities and Strategies », *Regional and Federal Studies*, 1999.

31. Renaud Dehousse, *Fédéralisme et relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1991.

32. Paul Painchaud, « L'État du Québec et le système international » dans Gérard Bergeron et R. Pelletier (dir.), *L'Etat du Québec en devenir*, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 374-369.

33. Ivo Duchacek, Daniel Latouche et Gart Stevenson (dir.), *Perforated Sovereignties and international relations : Trans-Sovereign Contacts of Subnational Governements*, New York, Greenwood Press, 1988.

34. Renaud Dehousse, « Fédéralisme, asymétrie et interdépendance : Aux origines de l'action internationale des composantes de l'Etat fédéral », *Revue Études internationales*, vol. XX, no 2, juin 1989.

35. *Ibid.*, p. 284.

36. Michel Venne, « Le Québec devrait avoir un droit de parole », *Le Devoir*, 24 et 25 avril 1999.